

CONSEIL DE L'EUROPE
COUNCIL OF EUROPE

10 février 1967

Doc. 2167

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

RAPPORT

sur les recherches relatives à la paix ¹
(Rapporteur : M. Finn Moe)

I. PROJET DE RECOMMANDATION ²
présenté par la Commission politique

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance de la proposition de résolution concernant la création d'un institut européen de recherche sur les causes des conflits internationaux (Doc. 2025) ;

2. Estimant qu'une telle initiative est prématurée ;

1. Voir Doc. 2025 et Renvoi n° 554 du 25 janvier 1966.

2. Adopté à l'unanimité par la Commission politique le 23 janvier 1967.

Membres de la Commission : MM. Struve (Président) ; Finn Moe, Federapfel (Vice-Présidents) ; Akcal, Badini Confalonieri, Battiol, Blachstein, Björk, Bohy (Remplaçant : Mae Jadot), MM. Bretscher, Casser Galen, Cunningham (Remplaçant : Carter), Czernetz, Duit, Dugstee, Edelman, Feyzioglu (Remplaçant : Kirca), Flornoy, Furler, Gustafson, Heffer, Klesing, Kristjansson, Margue, Montini, Moutet, Nessler, Patijn, Rodopoulos (Remplaçant : Kallias), Sandys, Weissmann, Ypsilantis (Remplaçant : Zigadis).

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont soulignés.

Secrétaires de la Commission : MM. Rosenstiel et Vasey.

3. Convaincue cependant que l'établissement de la paix dans le monde et la transformation du climat de détente en une entente véritable dépend entre autres d'une juste information de la jeunesse et de l'opinion en général quant aux causes des conflits internationaux et les conditions de la paix ;
4. Constatant que les efforts qui sont entrepris afin de développer la recherche dans le domaine des sciences de la paix en Europe en particulier sont encore insuffisants ;
5. Regrettant le manque de coordination existant dans les travaux des différents instituts ou centres de recherches relatives à la paix ;
6. Recommande au Comité des Ministres :
- a) d'inviter les gouvernements des Etats membres à encourager par tous moyens appropriés les instituts de recherches relatives à la paix déjà existants et à se concerter pour harmoniser leurs travaux, notamment lorsqu'ils ont trait à des problèmes intéressant l'Europe dans son ensemble ;
 - b) de les inviter aussi à créer, dans un maximum d'universités et d'institutions assimilées, des centres, instituts, chaires ou cours de recherches relatives à la paix et aux causes des conflits internationaux, en veillant à ce que la diversité dans le recrutement des professeurs, des chercheurs ou des bacheliers permette de garantir l'objectivité de l'enseignement prodigué.

